

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2024-018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 18 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-huit mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – M. GAMINETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : P. TROADEC représenté par Y. LE BRIAND – F. MAHFOUD représentée par C. TAWAB KEBAY – J. BORTOLI représenté par S. GHENAIM – M. AUBRY représentée par F. OGBI – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – M. ISSA représenté par A.M. ABOUDOU – C.O. N'DAYE représenté par S. GIBERT – J. BOUBENDIR représentée par N. SAUNIER.

Délibération N° DEL – 2024 – 018 : Compte de gestion 2023 - Budget Annexe Petite Enfance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2023,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe Petite Enfance présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 mars 2024,

Délibère, et,

Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Petite Enfance dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis (b)	38 123,76 €	3 690 706,44 €	3 728 830,20 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	629,55 €	629,55 €
Recettes nettes (d = b - c)	38 123,76 €	3 690 076,89 €	3 728 200,65 €
DEPENSES			
Mandats émis (f)	25 800,59 €	4 140 724,96 €	4 166 525,55 €
Annulation de mandats (g)	0,00 €	21 077,99 €	21 077,99 €
Dépenses nettes (h = f - g)	25 800,59 €	4 119 646,97 €	4 145 447,56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 323,17 €	0,00 €	0,00 €
(h - d) Déficit	0,00 €	429 570,08 €	417 246,91 €
REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS	9 728,82 €	309 323,33 €	319 052,15 €
RESULTAT DE CLOTURE	22 051,99 €	-120 246,75 €	-98 194,76 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 du budget annexe Petite Enfance.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

 Philippe RIO

Vote pour : 26

Vote contre : 3 (N. SAUNIER, J. BOUBENDIR, K. OUKBI)

Abstention : 2 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 25 MARS 2024

Transmis en Préfecture le 25 MARS 2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification